

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU  
*Vendredi 30 octobre 2015*  
à 20h30**

**Séance du 30 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le trente du mois d'octobre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 22 octobre 2015

**Date d'affichage :** 22 octobre 2015

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 11

**Nombre de votants :** 15

**Présents** : MM DYÉ Jean-Marie, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick et BOIS pierre.

**Absentes excusées** : Mme AUDIANNE Marie-Claude donne pouvoir à Mme RILLET Patricia  
Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mr DYÉ Jean-Marie  
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine  
Mme BENOIST Béatrice donne pouvoir à Mr GAUTIER Patrick

Monsieur MONTARU Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 9 septembre 2015, passage à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative d'augmentation de crédit de 7 000 € au compte 2152 du budget d'investissement communal a dû être rattachée à la réunion de Conseil Municipal du 9 septembre 2015 afin de permettre le règlement des travaux prévus Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois.

**DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS L'AFFAIRE DU DETOURNEMENT DE FONDS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour désigner l'avocat qui représentera les intérêts de la Commune auprès du Tribunal Correctionnel dans l'affaire du détournement de fonds de la Cantine scolaire. Il propose de missionner Maître MICOU Matthieu, qui a déjà travaillé sur le dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 blancs de nommer Maître MICOU Matthieu comme avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux auprès du tribunal Correctionnel dans l'affaire du détournement de fonds de la Cantine Scolaire.

## **CHOIX DE L'EMPRUNT VOIRIE 2015 TRAVAUX RUE DE LA BIEVRE ET RUE DU VERT BOIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de prêts reçues concernant l'emprunt moyen terme de 40 000 € sur 5 ans à taux fixe et échéances trimestrielles ainsi que celui TVA de 10 000 € sur 2 ou 3 ans pour financer les travaux de voirie Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois. Il est proposé de retenir l'offre du crédit agricole : 40 000 € sur 5 ans au taux fixe de 1,03% échéances trimestrielles et 10 000 € sur 2 ans au taux fixe de 0,98%, soit un coût total du crédit avec les frais de 51 393 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir la proposition suivante du crédit agricole pour financer les travaux de voirie Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois :

- Emprunt moyen terme de 40 000 € sur 5 ans, taux fixe de 1,03%, échéances trimestrielles
- Emprunt TVA de 10 000 € sur 2 ans, taux fixe de 0,98%

## **DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE SUPPLEMENTAIRES RUE DE LA BIEVRE ET RUE DU VERT BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité consultatif voirie lors des réunions de suivi de chantier a demandé des travaux supplémentaires Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois qui s'élève à 4 525,24 € TTC. Le devis est exposé.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de retenir le devis des Ets POITOUT d'un montant HT de 3 771,03 € pour des travaux supplémentaires Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du budget communal 2015 à prendre pour les travaux supplémentaires Rue de le Bièvre et Rue du vert Bois, ainsi que pour le logiciel de facturation de la cantine scolaire d'un montant total de 6 468,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 du budget communal 2015 suivante pour les travaux supplémentaires Rue de le Bièvre et Rue du vert Bois, ainsi que pour le logiciel de facturation de la cantine scolaire :

### ***DM2 BP COMMUNE 20105 : Travaux de voirie supplémentaires Rue de la Bièvre Rue du Vert Bois et achat logiciel cantine scolaire***

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D022 : dépenses imprévues fonct.	6 468,00 €			
<b>TOTAL D022 : dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>6 468,00 €</b>			
D023 : virement sect° investissement		6 468,00 €		
<b>TOTAL D023 : Virement sect° inv.</b>		<b>6 468,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>6 468,00 €</b>	<b>6 468,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2051: Concession droits similaires.		1 942,00 €		
<b>TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 942,00 €</b>		
D2152 : Installations de voirie		4 526,00 €		
<b>TOTAL D21 : immo. corporelles</b>		<b>4 526,00 €</b>		
R021 : Virement du fonctionnement				6 468,00 €
<b>TOTAL D023 : Virement sect° inv.</b>				<b>6 468,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>6 468,00 €</b>		<b>6 468,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 468,00 €</b>		<b>6 468,00 €</b>

## **DEMANDE DE SUBVENTION DSR 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention DSR du Conseil Département est reconduite en 2016, et qu'il faut déposer les demandes avant le 13 novembre 2015. Il est proposé de demander cette subvention pour le projet d'enfouissement des réseaux et l'équipement d'éclairage public d'une partie de la Rue de Chitenay pour un montant estimé par le SIDELC à 77 490 € HT pour l'éclairage public et le téléphone

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter la subvention DSR 2016 auprès du Conseil Départemental pour le projet d'enfouissement des réseaux et équipement de l'éclairage public pour une partie de la Rue de Chitenay pour un montant estimatif HT de 77 490 €.

## **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le travail de la commission MAPA concernant l'extension du garage municipal pour les 3 lots. Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le Lot 1 Terrassement Maçonnerie : Entreprise GUIGNEBERT pour un montant initial de travaux de 23 598,50 € HT plus l'option longrines et travaux supplémentaire à chiffrer : pose de regard de raccordement au réseau pluvial, tampon métallique, étude béton et pose de géotextile sous les 190 m<sup>2</sup> de calcaire
- Pour le Lot 2 Charpente métallique couverture bardage serrurerie : Entreprise FAIRRIER pour un montant initial de 25 165,30 € HT et travaux supplémentaires à chiffrer d'après les options proposées 3 portes rideaux électriques de 5 m X 3m pour 7 020 € HT et un portillon battant.
- Pour le Lot 3 Electricité Alarme : entreprise LÉZÉ pour un montant initial de 2 250,65 € Ht plus travaux supplémentaires à chiffrer ; alimentation et commande pour 3 portes au lieu d'une prévue initialement.

Le conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 blancs de retenir les entreprises suivantes pour les travaux d'extension du garage municipal :

- L'entreprise GUIGNEBERT pour le Lot 1 Terrassement Maçonnerie pour un montant initial de travaux de 23 598,50 € HT plus l'option longrines et travaux supplémentaire à chiffrer : pose de regard de raccordement au réseau pluvial avec tampon métallique, étude béton et pose de géotextile sous les 190 m<sup>2</sup> de calcaire
- L'entreprise FAIRRIER pour le Lot 2 Charpente métallique couverture bardage serrurerie pour un montant initial de 25 165,30 € HT incluant le portillon battant, plus l'option proposée de 3 portes rideaux électriques de 5 m X 3m pour 7 020 € HT.
- L'entreprise LÉZÉ pour le Lot 3 Electricité Alarme pour un montant initial de 2 250,65 € HT plus travaux supplémentaires à chiffrer : alimentation et commande pour 3 portes au lieu d'une prévue initialement.

## **INSTAURATION DE PENALITES JOURNALIERES DE RETARD TRAVAUX D'EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL**

Lors du dernier chantier de travaux sur la Commune les délais d'exécution d'un lot ont été largement dépassés, pour éviter de rencontrer de nouveau des délais hors normes pour la réalisation du garage municipal, Monsieur le Maire propose d'instaurer une pénalité par jour de retard par rapport au planning prévu avec les entreprises retenues. Sachant que la pénalité maximum possible est de 1/5000 du montant total, soit 60 € par jour. Monsieur le Maire propose d'instaurer une pénalité de 30 € par jour de retard par rapport au planning d'exécution des travaux pour l'extension du garage municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc d'instaurer une pénalité de 30 € par jour de retard par rapport au planning d'exécution des travaux d'extension du garage municipal prévu avec les entreprises.

## **DEVIS PEINTURE RAMBARDES DE PROTECTION DES PONTS DE LA BIEVRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les devis recueillis concernant le décapage et la mise en peinture des ponts de la Bièvre situés Rue de la Bièvre, Rue de L'Orme et au Gué au Chat.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise BILLOT Philippe d'un montant HT de 1 999,20 € pour le décapage et le repeinte des ponts de la Bièvre situés Rue de l'Orme, Rue de la Bièvre et au Gué au Chat, ainsi que celui situé Rue du Gué fagot en plus, soit 4 ponts au lieu des 3 prévus initialement.

Il est souligné que le Syndicat de la Bièvre prend en charge le coût de la peinture.

## **MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier l'article 5 les statuts du syndicat mixte du pays de la Vallée du Cher et du Romorantais suite au nouveau mode d'élection des conseillers départementaux, qui sont désormais 2 par cantons et donne lecture du modèle de délibération à prendre.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le changement de la représentation du Conseil départemental au comité Syndical et les modifications de l'article 5 des statuts comme suit :

« Le Syndicat mixte est administré d'après les règles fixées aux articles L 5212.6 à L 5212.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un Comité Syndical de **66** membres ainsi répartis :

- **2** délégués du Département par canton ayant au moins une commune adhérente,
- 1 délégué titulaire par commune et un délégué suppléant
- 1 délégué titulaire par communauté de communes et un délégué suppléant

Chacun des délégués est désigné pour la durée de son mandat au sein de l'assemblée qui le délègue. »

## **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIDELC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 3 septembre 2015 du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher) proposant de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et d'y intégrer de nouvelles compétences, il est nécessaire aux communes membres de se prononcer sur cette modification envisagée dans un délai de 3 mois. Monsieur le Maire donne lecture à cet effet de la proposition de statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDELC) tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

## **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que Monsieur le Préfet, dans son projet de schéma départemental de coopération intercommunale souhaite fusionner la Communauté de Communes du Cher à la Loire avec la Communauté de Communes Val de Cher Controis.
- Que Le 2 novembre 2015 la Communauté de Communes Val de Cher Controis a voté contre ce schéma de coopération intercommunale
- Qu'il est nécessaire que la Commune délibère sur ce schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire propose de voter concernant ce schéma départemental de coopération intercommunale et donne lecture du modèle de délibération à prendre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- **Article 1** : de se prononcer **contre** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la fusion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis avec la Communauté de Communes du Cher à la Loire.

- **Article 2** : de rappeler que ce projet intervient de façon prématurée dans un calendrier contraint qui ne s'inscrit pas dans les démarches de coopération qui ont été engagées par la Communauté de communes Val de Cher-Controis et la Communauté Cher à la Loire,
- **Article 3** : de préciser que l'article 33 de la loi NOTRE prévoit un droit dit « délai de repos » de 2 ans pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 12 000 habitants ayant fusionné entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de publication de la loi soit le 7 août 2015, en incluant la totalité d'un autre EPCI.
- **Article 4** : de prendre note que Monsieur le Président de la Communauté de Communes a été autorisé à effectuer tous les recours, y compris devant les tribunaux, contre ce projet de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- **Article 5** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
- **Article 6** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

### **MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 21 octobre 2015 Monsieur le Préfet a pris l'arrêté portant modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour la compétence PLUI.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RILLET Patricia, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal la proposition de règlement intérieur de la Bibliothèque rédigée par les bénévoles, afin de faciliter leur travail au sein de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale.

### **COUT D'UNE CONCESSION DANS LE COLUMBARIUM**

Suite à une demande de concession dans notre columbarium, il est nécessaire de fixer les tarifs de ces concessions. Monsieur le Maire expose à cet effet les différents tarifs pratiqués dans d'autres Communes, et propose de fixer à 480 € le prix d'une concession pour 15 ans dans le columbarium, et à 850 € le prix pour 30 ans. Il est également proposé d'aménager autour du columbarium et de faire poser une stèle pour le jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs de concession dans le columbarium :

- 480 € pour 15 ans
- 850 € pour 30 ans

### **RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE**

Monsieur le Maire donne la parole et la présidence à Mr CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, pour traiter la question et sort de la salle de réunion.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle les conditions du bail de location de chasse attribuées en 2012 pour la parcelle C246 de 4ha 73 située au lieu-dit « le château de Rougeou » et informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement de ce bail par Messieurs DURAND Daniel et Philippe. Il est proposé de reconduire cette location aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote, de renouveler la location de chasse du terrain communal C246 à Messieurs DURAND Daniel et Philippe aux mêmes conditions que précédemment, à savoir une location annuelle de 215 € et un bail de 3 ans avec une clause de rupture sans indemnité en cas de cession du terrain.

### **CREATION D'UN POSTE EN CAE DE 20 HEURES POUR DECEMBRE 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un départ en retraite fin novembre 2015 il est possible de conclure un contrat CAE en CDD de 20 heures hebdomadaires pour la garderie scolaire, les NAP, la surveillance des enfants dans la cour, les traversées de route et divers petits travaux de secrétariat et de distribution d'informations municipales. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent polyvalent à 20 heures sur 2 ans dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) avec une rémunération au SMIC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour assurer les fonctions suivantes : garderie scolaire, NAP, surveillance des enfants dans la cour, traversées de route et divers petits travaux de secrétariat et de distribution d'informations municipales à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015
- précise que ce contrat sera d'une durée de 24 mois
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec pôle Emploi pour ce recrutement.

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE A PARTIR DE JANVIER 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire un peu les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie à compter de janvier 2016, afin de donner plus de temps en secrétariat pour le traitement de tous les dossiers. Il est proposé de conserver les horaires actuels, sauf pour l'accueil du jeudi après-midi qui serait supprimé, soit une ouverture hebdomadaire au public du secrétariat de Mairie de 15h45.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de supprimer l'accueil au public du secrétariat de Mairie le jeudi après-midi à compter de janvier 2016. Les horaires d'ouvertures de la Mairie au public à partir de janvier 2016 sont :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mardi de 13h30 à 17h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 13h30 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 11h45

### **DELIBERATION DE PRINCIPE POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DES PROPRIETES PRIVEES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe précisant que l'entretien de taillage de végétaux, de tonte et de ramassage de feuilles mortes à proximité des clôtures et murs de propriétés privées situés en bordure du domaine public reste à la charge du propriétaire privé. Tout cela dans le but, entre-autre, de ne plus risquer de détériorer les clôtures en voulant entretenir au ras des propriétés privées avec les outils mécaniques communaux. Il s'agit juste de rappeler que normalement l'entretien devant chez eux est à la charge du propriétaire privé, comme le déneigement devant sa porte pendant l'hiver.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité que chaque propriétaire privé doit prendre en charges l'entretien des abords de sa propriété situé en bordure du domaine public tel que la tonte, le ramassage des feuilles mortes ou le taillage de végétaux et élagage.

### **ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

Monsieur le Maire propose à chaque conseiller municipal de se positionner, suivant leurs disponibilités, dans les créneaux horaires de tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochain.

Les bureaux de vote se composeront ainsi :

### **Elections régionales du 6 décembre 2015**

<b>HORAIRES</b>	<b>NOMS</b>
<i><b>Ouverture du bureau 8h</b></i>	DYÉ Jean-Marie
8h - 11h15	CHARLUTEAU Grégory MONTARU Jean-Pierre GAUTIER Patrick
11h15 - 14h30	AUDIENNE Marie-Claude FOINARD Corine GASTOUT Sandrine
14h30 – 18h	RILLET Patricia DYÉ Jean-Marie DEPOND Jean-Marie
<i><b>Fermeture du bureau 18h</b></i>	DYÉ Jean-Marie

Assesseurs : AUDIANNE Marie-Claude, GAUTIER Patrick, RILLET Patricia et DEPOND Jean-Marie

### **Elections régionales du 13 décembre 2015**

<b>HORAIRES</b>	<b>NOMS</b>
<i><b>Ouverture du bureau 8h</b></i>	DYÉ Jean-Marie
8h - 11h15	CHARLUTEAU Grégory PRIOUX Sébastien HOMET Céline BOIS Pierre
11h15 - 14h30	AUDIENNE Marie-Claude FOINARD Corine MONTARU Jean-Pierre
14h30 – 18h	RILLET Patricia FOLLET Mireille DEPOND Jean-Marie BENOIST Béatrice
<i><b>Fermeture du bureau 18h</b></i>	DYÉ Jean-Marie

Assesseurs : AUDIANNE Marie-Claude, PRIOUX Sébastien, FOINARD Corine et CHARLUTEAU Grégory.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il faudra étudier pour 2016 le projet d'achat d'une tondeuse qui ramasse les feuilles pour notamment le Parc de loisirs
- Que les vœux de la Municipalité 2016 se dérouleront le samedi 16 janvier à 19 heures
- Que la nouvelle adresse du site internet de la Commune est : [www.fresnes41.fr](http://www.fresnes41.fr)
- De la demande de location de l'étang communal par un comité d'entreprise. La délibération concernant la location du Parc de Loisirs du 23 mai 2008 est toujours applicable.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,  
J.M DYÉ.